



Treasury Board of Canada
Secretariat

Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Comptroller General of Canada

Contrôleur général du Canada

Ottawa, Canada
K1A 0R5

M. Robert Kitchen

Président

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

6^e étage, 131 rue Queen

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

M. Kitchen,

En réponse à la motion adoptée par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes le 10 mars 2021 : *Que le Secrétariat du Conseil du Trésor fournisse au comité tous les rapports mensuels sur les dépenses liées à la pandémie de la COVID-19 et les données s'y rapportant, tels que divulgués par les directeurs financiers de tous les ministères respectifs; qu'ils fournissent ces informations au comité au plus tard le 17 mars 2021 et nous mettent à jour mensuellement avant le 15 du mois, chaque mois.* En réponse, veuillez trouver ci-joint les informations dans les deux langues officielles.

Au cours de l'année dernière, avec l'ampleur et l'impact sans précédent de la pandémie de la COVID-19, le Parlement a accordé la priorité aux mesures de réponse à la COVID-19. Pour ce faire, et pour financer les priorités de la COVID-19, le gouvernement a déposé : le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2020-2021 le 2 juin 2020; le Budget supplémentaire des dépenses (B), 2020-2021, le 22 octobre 2020; et le Budget supplémentaire des dépenses (C) le 16 février 2021. Pris dans leur ensemble, les budgets supplémentaires des dépenses (A, B et C) pour 2020-2021 représentent un total de 159,5 milliards de dollars en autorisations de dépenses prévues que les organisations du gouvernement du Canada doivent dépenser en appui aux mesures prises contre la pandémie de la COVID-19. Il s'agit d'autorisations de dépenses «à hauteur de» en reconnaissance des situations d'urgence et d'incertitude dans lesquelles ces mesures ont été mises de l'avant dans le contexte d'une pandémie. Au 31 janvier 2021, les organisations fédérales ont déclaré les estimations de dépenses totales de 123,1 milliards de dollars dans le cadre de ces mesures. Les mesures en réponse à la COVID-19 énumérées dans le tableau ci-joint sont limitées à celles présentées dans le Budget des dépenses et correspondent aux mesures annoncées dans le cadre du Plan de réponse économique à la COVID-19 (c.-à-d. les chapitres 1 et 2 de l'Énoncé économique de l'automne 2020).

Canada

Comme le comité le sait, les rapports sur les dépenses du gouvernement sont généralement rédigés tous les mois par l'intermédiaire de La revue financière du ministère des Finances, tous les trimestres par les ministères et chaque année par le biais du Rapport financier annuel et dans les Comptes publics. Compte tenu du contexte extraordinaire de la pandémie, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a contacté les ministères et organismes pour recueillir des données sur les dépenses liées à la COVID-19 sur une base mensuelle, reconnaissant que la capacité de suivre efficacement les dépenses attribuables à la réponse à la COVID-19 varie considérablement selon les mesures et les organisations.

À ce jour, les efforts du SCT pour recouvrir l'estimation de dépenses liées au Plan d'intervention économique en réponse à la COVID-19 ont été faits à titre exceptionnel, et ces efforts n'ont pas subi d'audit. L'estimation de dépenses déclarées comprennent uniquement les paiements en espèces qui ont été effectués auprès de fournisseurs pour des biens et services ou à des bénéficiaires de subventions ou de contributions et ne représentent pas l'état de la mise en œuvre ou les résultats obtenus pour une mesure. Les dépenses finales pour 2020-2021 feront l'objet d'un rapport sur les Comptes publics du Canada 2021 (prévu à l'automne 2021).

Nous espérons sincèrement que les informations ci-jointes répondent aux besoins des membres du comité et nous apprécions leurs commentaires s'ils souhaitent que des changements soient apportés pour les mises à jour mensuelles à venir.

Finalement, veuillez noter qu'il incombe aux ministères et aux organismes de déterminer la meilleure façon d'identifier les dépenses appropriées et, au besoin, de fournir toute explication ultérieure sur les montants et les activités correspondantes. Les organismes de mise en œuvre (ministères, organismes et sociétés d'État) sont les mieux placés pour répondre aux questions concernant l'information qu'ils ont fournie au SCT sur une mesure particulière et pour parler de l'état général de la mise en œuvre d'une mesure.

Cordialement,



Roch Huppé

Pièces jointes